



LES INFIRMIERES OUBLIEES DANS LE PLAN SANTE ...

Le mardi 20 novembre 2018 à 14 h 00 devant toutes les préfectures de région avait lieu un rassemblement de toutes les infirmières tous exercices confondus (salariés du public et du privé et libéraux).

Malgré la pluie, environ 600 infirmières ont battu le pavé devant la préfecture des B.D.R à Marseille. Le mot d'ordre était le même pour tous et toutes :

« **infirmières oubliées et méprisées ...** »

Peu d'entre vous ont répondu à cette manifestation malgré les mails relayés tout au long de la semaine ainsi que les différents articles parus dans les journaux professionnels ou généraux et même le relais des réseaux sociaux !

Le préfet dans un premier temps ne voulait pas recevoir la délégation qui devait déposer une motion signée par les 16 organisations syndicales organisatrices, unique dans toutes les Régions !

Sa volonté était de nous renvoyer vers l'ARS. Il est à noter que cette union est un fait exceptionnel dans le monde infirmier !

Après un mouvement de mécontentement et un envahissement du parvis et de la route, devant les portes de la préfecture, par l'intermédiaire de son chef de cabinet le préfet a reçu la délégation.

Après un long échange sur les revendications infirmières et un état des lieux, la motion commune au 16 signataires de la manifestation a été déposée, cela a duré un peu plus d'une heure.

La réponse de la Ministre de la Santé Mme BUZYN a été que nous n'avons rien compris. Lorsqu'il est spécifié professionnel de santé dans le plan ce n'est pas que les médecins qui sont impliqués ! Il y a donc dans nos rang des illettrés qui ne comprennent pas le français !

Cette méprise de notre profession est accentuée par les annonces de Mr MACRON sur les assistants médicaux subventionnés par nos impôts (200 Millions par an) alors que les négociations conventionnelles sont bloquées depuis presque un an. Aucune avancé dans notre exercice n'est suggéré malgré les propositions faites par les différents syndicats représentatifs !

• **DERNIERE ACTU :**

Les négociations conventionnelles entre l'Assurance maladie et les syndicats d'Idels ont repris mardi 4 décembre, après presque cinq mois d'interruption.

Les représentants de la profession s'en félicitent, même s'ils remarquent que des interrogations demeurent.

Cette désinformation a été relayé par les médias en minimisant la mobilisation à 2000 participants dans toute la France. Or, en vérifiant par les canaux syndicaux notre manifestation n'a pas eu certes l'échos escompté face aux gilets jaune mais il y avait, dans toute la France, sûrement plus de 2000 I.D.E.L.S.

J-L FERRACCI



IMPOT : PRELEVEMENT A LA SOURCE EN JANVIER ...

A compter du 1 JANVIER 2019, l'impôt sur les revenus des professionnels libéraux sera prélevé à la source. Ce sera l'impôt sur les revenus de l'année en cours et non plus sur ceux de l'année précédente. Pour les professionnels libéraux imposables dans la catégorie des bénéficiaires non commerciaux BNC, ils paieront leur impôt sur le revenu par des acomptes calculés par les services fiscaux sur la base de la dernière situation connue et qui seront prélevés mensuellement ou trimestriellement. Si vous avez opté pour un prélèvement mensuel il se fera au plus tard le 15 de chaque mois et si c'est trimestriel ce sera le : **15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre.**

Aux revenus stables, ces acomptes correspondront aux prélèvements actuellement à leur charge, sous réserve, pour les acomptes mensuels, d'un étalement sur douze mois et non sur dix.

Important : la mise en place du prélèvement à la source ne vous dispense pas de réaliser votre déclaration annuelle de revenus.



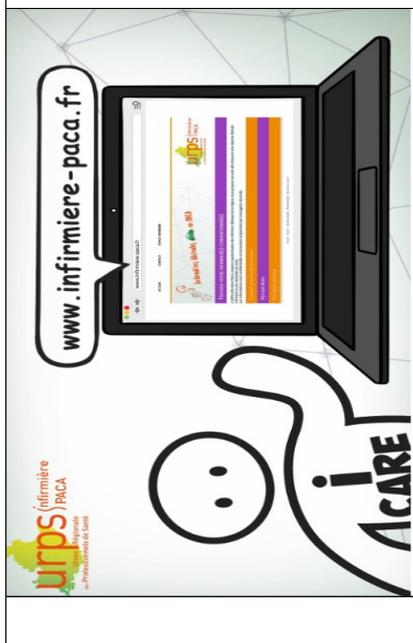
EN BREF

ATTENTION INFORMATIONS IMPORTANTES POUR :
CLAMOXYL - AUGMENTIN - ZINNAT LA POUDRE POUR SOLUTION INJECTABLE EST SUPPRIMÉE IL N'Y A PLUS DE SOLVANTS DANS LES PRÉSENTATIONS. DONC NÉCESSITÉ D'UNE CO-PRESCRIPTION DE SOLVANTS DE RECONSTITUTION

Les injectables seront sans solvants il devient nécessaire de faire une prescription afin de pouvoir effectuer la reconstitution du produit.



Pensez à vous inscrire sur le site www.infirmiere-paca.fr



PASSEZ DE BONNES FÊTES